



Dédommagement vente terrain

Par petitserge

bjr,
Mon voisin m'a fait rater une vente d'un terrain constructible parcequ'il entrepose beaucoup d'épaves sur son terrain, personne ne veut l'acheter pour construire à coté d'un dépotoir ! il va recevoir une amende mais je voudrais savoir si je peux demander une indemnisation conséquente car, mon terrain ne sera plus constructible lors du nouveau P.L.U . De ce fait je perd beaucoup d'argent.
Merci de votre réponse

Par isernon

bonjour,

demander, c'est toujours possible, obtenir c'est plus difficile.

est-ce que le fait que votre terrain ne sera plus constructible dans votre futur PLU, est lié aux épaves déposées par votre voisin.

à qui voulez-vous demander une indemnisation ? votre voisin n'est pas responsable de la modification du PLU.

Par contre, vous pouviez faire une procédure contre votre voisin pour trouble anormal de voisinage.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez demander un certificat d'urbanisme opérationnel afin de préserver l'aspect constructible du terrain.

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (CU) est de 18 mois à compter de sa délivrance.

Le CU vous garantit la stabilité de l'ensemble des renseignements qu'il fournit.